

Santé Canada interdit la vente de lits à côté abaissable

Le gouvernement fédéral a annoncé, qu'il interdisait la vente, l'importation et la fabrication de lits d'enfant dont l'un des côtés est abaissable.

Cette nouvelle réglementation, a pour but de réduire le risque de blessures ou de mort chez les nourrissons et les jeunes enfants.



Marchettes pour bébé



Les marchettes pour bébé sont interdites au Canada. Sont illégales la fabrication de ces produits, de même que la vente, la publicité ou l'importation de marchettes neuves ou usagées, même pour usage personnel. Commet également une infraction quiconque donne une marchette pour bébé

Barrières de sécurité

Certaines barrières de sécurité, fabriquées avant 1990, sont munies de grandes ouvertures en V dans la partie supérieure, ou encore de grandes ouvertures en forme de diamant sur les côtés, et ne sont pas conformes aux exigences réglementaires en vigueur. Ces barrières mettent en danger la sécurité des enfants et ne doivent pas être utilisées. Les ouvertures doivent être suffisamment petites pour que l'enfant ne puisse y passer la tête ou le corps.

- Choisissez la barrière recommandée pour l'âge de l'enfant et adaptée à l'endroit où elle doit être placée.
- Installez les barrières de sécurité conformément aux instructions du fabricant.
- En haut d'un escalier, installez une barrière fixée au mur. Si la barrière doit être placée en bas d'un escalier ou entre deux pièces, optez pour un modèle de barrière retenue par pression.
- Assurez-vous de toujours bien fermer la barrière.
Évitez d'installer des barrières comportant de petits orifices que les enfants peuvent utiliser pour se hisser par-dessus.

